

AB HOLDINVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 105 000 euros
Siège social : 20 Rue Dorian
42 700 FIRMINY
919 230 789 RCS SAINT ETIENNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le sept juin,

A 10 heures,

Les associés de la société **AB HOLDINVEST SAS**, société par actions simplifiée au capital de 105 000 euros, divisé en 150 actions de 700 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Tous les associés de la Société étant présents et représentant en tant que tels la totalité des **700 actions** composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Abdelhak CHELFI**, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Projet de réduction de capital social par rachat de 50 actions en vue de leur annulation ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la présidence,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence envisage de réduire le capital social d'une somme de TRENTE CINQ MILLE EUROS (35 000.00 €) et de le ramener ainsi de son montant actuel de CENT CINQ MILLE EUROS (105 000.00 €) à SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000.00 €) par voie de rachat en vue de leur annulation de CINQUANTE ACTIONS (50) d'une valeur nominale unitaire de SEPT CENTS EUROS (700.00 €) l'action, appartenant à Monsieur Hani CHELFI, associé de la Société AB HOLDINVEST SAS.

Par le seul fait de leur rachat, les actions qui en feront l'objet ainsi que les droits y attachés et notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours seront annulés.

Messieurs Abdelhak CHELFI et Bilel CHELFI, associés, déclarent qu'ils renoncent au bénéfice de la faculté qui leur est offerte de demander le rachat des 70 actions, propriété de Monsieur Hani CHELFI, soit 33.33 % du capital social.

Comme ultime conséquence du rachat des 50 actions propriété de Monsieur Hani CHELFI, il y aura lieu de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000.00 €) divisé en CENT (100) actions de SEPT CENTS EUROS (700.00 €) chacune, entièrement souscrites, toutes de même catégorie et libérées pour 50 d'entre elles de 25 % de leur montant nominal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Le Président

Abdelhak CHELFI

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name.